Conseil municipal de Saint Nicolas du 04/04/2022

<u>Présents:</u> Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, M Philippe ROCCHIETTI.

Absent excusé: M Damien NOGUES.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Au vu des résultats du compte administratif:

Fonctionnement 2021 reporté en investissement 2022:

29 226,76 €

Fonctionnement 2021 reporté en fonctionnement 2022 :

208 406,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2021.

3- Taux d'imposition des taxes 2022

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition communaux.

Les taux d'imposition 2022 proposés sont :

Taxe foncière bâti :

38,39 % (11,06% commune + 27,33% département)

Taxe foncière non bâti :

87,00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les taux d'imposition 2021 ci-dessus.

4- Vote du budget 2022

Le budget prévisionnel 2022 a été présenté aux membres du conseil municipal.

Les dépenses de fonctionnement sont de 247 789,58 €. Les recettes de fonctionnement sont de 269 550,00 €.

Le budget de fonctionnement présente donc un résultat de 21 760,42 €.

Les dépenses d'investissement sont de 228 474,00 €. Les recettes d'investissement sont de 147 853,43 €.

Le budget d'investissement présente un déficit de 80 630,47 €.

Compte-tenu du solde 2021 qui était de 208 406,51 €, le solde prévisionnel en fin d'année 2022 est de 149 536,46 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2022.

5- <u>Délibération instituant le régime indemnitaire</u>

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose:

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise,
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

La commune de Saint Nicolas a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître la spécificité de certains postes,
- Susciter l'engagement des collaborateurs.

Le RIFSEEP se substituera à compter du 1^{er} janvier 2023 à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Au vu des modalités et des montants proposés, le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les propositions faites.

6- <u>Délibération pour la démission des délégués titulaires et suppléants du SIVU Chenil de Caubeyres</u>

Une présentation des difficultés d'administration du SIVU chenil de Caubeyres a été réalisée. Elle met en évidence les écarts réglementaires concernant le pilotage de l'association.

De façon à sortir de cette situation et provoquer de nouvelles élections des administrateurs, les délégués titulaires et suppléants de la commune ont décidé de démissionner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de la démission :

- De la représentante titulaire : Nathalie ROSSI
- Du représentant suppléant : Jean-Marie ROBERT.

7- <u>Délibération pour la commission permanente « accessibilité et place du handicap »</u>

Dans le cadre de l'installation de la commission de l'Agglomération d'Agen, il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission permanente « accessibilité et place du handicap » auprès de l'agglomération d'Agen.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

- Titulaire : Guillaume LEJEUNE,
- Suppléant : Sandrine ROCCHIETTI.

8- <u>Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)</u>

Dans le cadre de l'installation de la commission de l'Agglomération d'Agen, il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) auprès de l'agglomération d'Agen.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

Titulaire : Jean-Marie ROBERT,Suppléant : Ghislaine LARTIGUE.

9- Divers

<u>Bâche incendie de Bonneau:</u> la bâche incendie a été posée. Elle est en cours de remplissage par les pompiers d'Astaffort.

Zone Ah de Pradère: un terrain réputé constructible est surplombé par une ligne électrique MT. Il a été demandé à l'Agglomération d'Agen de déplacer ce terrain constructible pour éviter le surplomb. Le service d'l'urbanisme nous dira si cette demande est recevable.

<u>Tondeuse</u>: une nouvelle tondeuse auto portée a été achetée. Elle devrait être livrée en mai.

<u>Bus UNA 47:</u> le bus itinérant de l'UNA 47 fera halte à Saint Nicolas du 02 au 05 mai. Il proposera diverses activités en lien avec le bien vivre.

<u>Boîtes aux lettres place de l'église</u>: Les boîtes aux lettres sont vétustes. Une demande de remplacement sera faite à la poste.

Signatures

Michèle DASNOY	also the
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	Δ
Damien NOGUES	Absent
Alain PERRY	SHO
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	33: